

L'ADIJ récompense les apprentis méritants du Jura

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII• ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 7 Juillet 1967

SOMMAIRE

L'ADIJ récompense les apprentis méritants du Jura
Liste des lauréats 1967 — Un industriel s'adresse aux apprentis méritants
Dans l'horlogerie, l'expansion n'est pas seulement économique
Agriculture suisse : un endettement trop élevé — Communications officielles
Chronique économique

L'ADIJ récompense les apprentis méritants du Jura

Pour la onzième fois, l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura a récompensé, le 1^{er} juillet 1967, à Malleray, les apprentis et apprenties méritants jurassiens. Trente-quatre nouveaux lauréats sont venus s'ajouter aux quelque 244 noms qui forment la liste, ouverte en 1957, des jeunes gens et jeunes filles de ce pays qui ont montré le plus de zèle dans l'acquisition de leur formation professionnelle.

Ouvrant cette sympathique manifestation, dédiée au travail et à la jeunesse, le président de la Commission de formation professionnelle de l'ADIJ, M. Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole complémentaire commerciale de Delémont, salua tous ceux qui étaient venus entourer les lauréats, et en particulier les députés Cattin, Jardin, Morand et Wisard, MM. A. Bolliger, adjoint à l'Office cantonal de la formation professionnelle, R. Steiner, président de l'ADIJ, W. Sunier, préfet de Courtelary, H. Farron, caissier de l'ADIJ, A. Houmard, maire de Malleray, M. Vogt, secrétaire de la Commission des examens, M. Schindelholz, président de la Section Birse de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, etc.

« Votre jeunesse, votre tempérament vous poussent sans doute à souhaiter de vos aînés comme de vous-mêmes quelque chose de neuf, de jeune, quelque chose qui sorte du conformisme et des traditions. Et pourtant, par vos mérites, vous vous faites des défenseurs de la plus ancienne et la plus précieuse des traditions helvétiques, celle qui seule assurera notre survie économique : la qualité professionnelle. Mais cette tradition, contrairement aux autres qui ne sont souvent que superficielles, artificielles, cette tradition de qualité exige un effort continuellement en éveil, une volonté ferme et le refus des facilités. Vous qui êtes ici pour être récompensés de cet effort, vous en savez quelque chose... » C'est en ces termes que M. Roger Schindelholz s'adressa aux trente-quatre apprentis et apprenties méritants du Jura, auxquels il rappela encore que l'investissement le plus sûr dans un pays comme le nôtre, consistait à s'occuper des hommes, à assurer leur formation morale et professionnelle.

Pour sa part, M. H.-L. Favre, secrétaire de l'ADIJ, qui apporta le salut de notre association, insista sur la maturité des jeunes lauréats, maturité s'étant traduite par une constance dans l'étude et dans l'effort digne d'éloges. A tous ces jeunes gens et jeunes filles, M. Favre donna en exemple les pionniers de l'industrie de la vallée de Tavannes :

« Par une heureuse coïncidence, nous nous trouvons réunis au cœur d'une vallée qui peut servir d'exemple. Grâce à l'esprit entreprenant et inventif pour ne pas dire au génie de quelques-uns de ses fils, elle connaît depuis plus d'un siècle un rayonnement qui n'a pas de frontière. Qu'ont-ils fait, ces pionniers de la mécanique et de l'horlogerie ? Ils ont su avec habileté et efficacité allier la finesse de l'esprit à la délicatesse de la main, sentiments propres à nos gens, pour que dans une collaboration étroite et parfois intime se développe une industrie qui contribue à sa prospérité et participe à la renommée du pays. Sachez puiser votre inspiration à de telles sources et que l'avenir vous réserve les grandes satisfactions promises à ceux qui placent leur intelligence et mettent leurs forces au service de tous. »

Et après que M. P. Villeneuve, directeur, eut apporté le salut des milieux industriels — on lira plus loin le texte de son allocution — et M. Bolliger celui de l'Office cantonal de la formation professionnelle, ce fut la remise des diplômes et la distribution des prix aux 34 apprentis méritants, dont on lira la liste par ailleurs.

Ainsi s'acheva cette sympathique manifestation, de nature à reconforter ceux qui doutent de la jeunesse d'aujourd'hui.

ADIJ.

(Photo Max Meury, Delémont)

Cliché ADIJ No 577



Les apprentis et apprenties méritants du Jura récompensés par l'ADIJ le 1er juillet 1967 à Malleray.